



Fiche de renseignements

Rôle des hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée législative

Le Nunavut compte plusieurs hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée législative.

Directeur général des élections

La personne titulaire de ce poste est nommée par le commissaire du Nunavut sur la recommandation de l'Assemblée législative, conformément à la *Loi électorale* du Nunavut. Le directeur général des élections est chargé de l'administration des élections générales, des élections partielles et des référendums qui ont lieu au Nunavut.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site : <http://www.elections.nu.ca/>

-

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut

La personne titulaire de ce poste est nommée par le commissaire du Nunavut sur la recommandation de l'Assemblée législative, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut possède plusieurs responsabilités en vertu de la Loi, y compris la surveillance du respect de la législation de la part du gouvernement.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site : <http://www.info-privacy.nu.ca/>

Commissaire à l'intégrité du Nunavut

La personne titulaire de ce poste est nommée par le commissaire du Nunavut sur la recommandation de l'Assemblée législative, conformément à la *Loi sur l'intégrité*. Le commissaire à l'intégrité fournit des conseils aux députés de l'Assemblée législative concernant l'exécution éthique de leurs fonctions officielles, et administre un système de normes et de reddition de compte en vertu de la *Loi sur l'intégrité*.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site : <http://www.integritycom.nu.ca/>

-

Commissaire aux langues du Nunavut

La personne titulaire de ce poste est nommée par le commissaire du Nunavut sur la recommandation de l'Assemblée législative, conformément à la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut. Le commissaire aux langues du Nunavut possède de nombreuses responsabilités en vertu de la Loi, y compris la surveillance du respect de la législation de la part du gouvernement. Le commissaire aux langues possède également des responsabilités en vertu de la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site : <http://www.langcom.nu.ca/>

-

Vérificateur général du Canada

Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire nommé par le gouvernement fédéral dont les responsabilités comprennent la production de rapports à l'Assemblée législative du Nunavut concernant les états financiers du gouvernement du Nunavut et d'autres questions, conformément aux dispositions de la *Loi sur le Nunavut*. Le vérificateur général du Canada assume un rôle identique auprès des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Pour plus d'information, veuillez visiter le site : <http://www.oag-bvg.gc.ca/>